



Poursuite prud'homme pour Congés

Par **panam95**, le **06/09/2011** à **18:05**

Bonjour voila mon problème mon ancienne entreprise BTP ou j'ai travaillé du 8/03/2010 au 26/11/2010 (3 CDD) ne ma toujours pas payé mes congé payés enfin j'ai toujours pas reçu mon feuillet bleu des congé ils me font tourné en bateau à chaque fois que je les appelle je c'est pas quoi faire j'hésite à allé au prud'homme mais je n'y connait rien. J'aimerais avoir des infos sur mon cas ou sur les étape pour allé au prud'homme. Urgent merci .

Par **P.M.**, le **06/09/2011** à **18:18**

Bonjour,

Je vous conseillerais déjà de mettre en demeure l'employeur par lettre recommandée avec AR soit de vous fournir sous 48 h le document vous permettant de percevoir vos congés payés soit de vous les payer à défaut de quoi, vous le poursuivrez devant le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Ensuite si l'employeur ne répond pas favorablement à votre demande, vous pourriez déposer une demande chiffrée auprès du Greffe...

Par **panam95**, le **06/09/2011** à **18:57**

Salut Aurais tu un modèle de lettre de mise en demeure stp. merci

Par **P.M.**, le **06/09/2011** à **19:07**

Pour la rédaction de courrier, vous pourriez vous rapprocher d'une organisation syndicale ou de toute autre structure pouvant vous aider...

Par **panam95**, le **07/09/2011** à **18:15**

Ils ce foutent de ma gueule demain j'appelle l'inspection du travail du val d'oise et je leur explique mon cas ensuite je leur envoie une lettre de mise en demeure mais les connaissant elle va partir à la poubelle !

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **18:27**

En tout cas, vous aurez pris date et pourrez saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé avec demande d'astreinte par jour de retard...

Par **panam95**, le **11/09/2011** à **13:15**

Salut, c'est bon j'ai envoyé une lettre recommandée j'attends leur réponse mais j'y crois pas trop enfin au moins déjà un truc de fais en verra la suite.